

**AVISU CESEC 2023-24<sup>1</sup>**  
**AVIS CESEC 2023-24**

*Relatif au*  
*Rilativu à u*

**Rapport d'activité 2022 de la Collectivité de Corse**

**Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2022**

**Vu** le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

*Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;*

**Vu** la lettre de saisine du 06 juin 2023 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse **demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le Rapport d'activité 2022 de la Collectivité de Corse ;**

*Vistu a lettera di presentazione di u 06 di ghjugnu di u 2023 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Raportu d'attività di a Cullettività di Corsica pè u 2022 ;*

**Après avoir entendu, Monsieur Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'équipement hydraulique de Corse**

**Sur rapport de Marie-Josée SALVATORI pour les sections ;**

*À nant' à u raportu di Marie-Josée SALVATORI, per e sezione ;*

---

<sup>1</sup> Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Votants : 44

NPAV : 1 (L.Cucchi)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 43

*U Cunsigliu Ecunomicu, Suciale, di l'Ambiente e Culturale di Corsica  
Adunitu in seduta pienaria u 27 di ghjugnu di u 2023, in Aiacciu  
Prununzia l'avisu chì seguita*

Le rapport d'activité, mis en perspective par le Compte administratif 2022, donne la mesure de l'action menée par la Collectivité de Corse en 2022.

Il rend compte, conformément à l'article L. 4422-27 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), « de la situation de la Collectivité, de l'activité et du financement de ses différents services et des organismes qui en dépendent ».

Au-delà de sa conformité aux dispositions législatives et réglementaires, ce rapport, qui retrace les faits marquants de l'année 2022, marque donc la cinquième année d'existence de la Collectivité de Corse, issue d'un processus de fusion unique dans l'histoire des collectivités territoriales.

Ce rapport d'activité 2022 débute par une brève présentation de l'institution territoriale (Etapes de la création, activités de l'Assemblée de Corse, de la commission permanente et des commissions, activités du Conseil exécutif, activités des organes consultatifs).

Il présente ensuite le bilan des politiques publiques articulé autour de sept axes qui permettent d'effectuer une lecture croisée des documents budgétaires.

Il se poursuit par le rappel de l'ensemble des actions engagées aux fins de construction d'une administration performante et innovante.

Il se termine enfin par une quatrième partie effectuant un focus sur la situation financière de la Collectivité de Corse.

Conformément au CGCT, ce rapport est soumis pour avis au Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, préalablement à son examen par l'Assemblée où il donne lieu à débat.

**Le CESECC tient à souligner**, pour cette cinquième année d'existence, le travail accompli afin d'assurer le bon fonctionnement de la Collectivité de Corse ainsi que la poursuite de sa construction et de sa structuration.

Néanmoins, **le CESECC s'inquiète** des difficultés persistantes rencontrées dans l'organisation interne des services depuis la création de la Collectivité unique.

Parallèlement, et devant le foisonnement des actions et une sectorisation marquée des actions publiques, **le CESECC réitère sa volonté** que soit dégagé, par année, un petit nombre de priorités qui mettraient en visibilité une démarche de progrès ciblée transcendant la continuité des actions publiques et leur relatif empilement.

Outre le traitement approfondi de problèmes considérés comme particulièrement pertinents, **le CESECC estime** que cela permettrait de rompre avec un travail « en silo »

et de stimuler des transversalités qui semblent faire grandement défaut aujourd'hui pour que les services, les offices et les agences conduisent des apprentissages afin de mieux travailler ensemble.

**D'un point de vue plus sectoriel,**

**Le CESECC se satisfait**, sur le plan de l'éducation et de la formation, que ces deux axes essentiels pour le développement social, sociétal et économique de notre île, ressortent comme des axes forts du rapport d'activité.

**Le CESECC note** que la politique en faveur d'un développement maîtrisé et durable est un objectif majeur de la Collectivité de Corse avec un budget alloué de 70,94 M€.

**Néanmoins, le CESECC constate**, une nouvelle fois, la part insuffisante qui a été consacrée sur l'exercice 2022 à la préservation de la biodiversité et à celle des sites naturels (1,7 M€), alors que cela devrait représenter l'une des préoccupations majeures de la collectivité de Corse.

**Aussi, le CESECC souhaite** que les budgets alloués à l'environnement et à l'aménagement du territoire bénéficient d'une plus grande partie des recettes résultant de la taxe d'aménagement du territoire, de la taxe sur les transports de voyageurs et de la DMTO.

**Le CESECC observe** que la déclinaison de l'objectif « protection de l'environnement et de la biodiversité » (Axe 3 du rapport d'activité) se traduit par la mise en place de nouvelles actions de restauration de valorisation et d'éducation au sein des différentes structures de gestion des sites, par la création, par l'OEC, du schéma territorial des espaces sensibles et aussi par l'installation du comité territorial de la biodiversité.

Néanmoins, **le CESECC considère** que la multiplication de ces actions, ou la création de nouveaux outils de gouvernance et de concertation, ne suffisent pas à impulser une véritable politique de préservation de l'environnement et des biodiversités ; politique qui revêt pourtant un caractère d'urgence compte tenu des effets avérés du dérèglement climatique et de ceux d'une forte anthropisation de nos milieux naturels terrestres ou marins les plus sensibles.

C'est pourquoi, **le CESECC souhaite** la mise en œuvre d'un véritable plan de sauvegarde des ressources naturelles de l'île et des biodiversités qui mettrait en synergie tous les acteurs concernés, et qui pourrait améliorer sensiblement et durablement les choses ; autant qu'il serait un acte fort, symbolique et fondateur.

Au regard de l'arrêté du 8 Décembre 2022, relatif au Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques, **le CESECC préconise** que la CDC soit à l'initiative d'une concertation avec l'Etat et les acteurs du territoire, qui pourrait mener à une révision des Plans de Protection de l'atmosphère (PPA) des communautés

d'agglomération d'Ajaccio et de Bastia afin que, par la voie règlementaire, leurs soient donnés les moyens matériels humains et financiers d'être correctement appliqués.

Par la même occasion une réflexion serait à mener quant à la création d'un PPA régional qui revêt un caractère d'urgence vu les effets du dérèglement climatique et la multiplication des polluants de tout ordre.

**Par ailleurs, si le CESECC entend la volonté de l'exécutif** de construire une société Corse plus juste, plus équitable et plus soutenable, il s'interroge sur la portée réelle et l'efficacité de la conférence sociale qui, si elle a eu le mérite d'exister, n'a pas répondu, à ce jour, aux problématiques du prix des denrées de première nécessité, des carburants et du logement.

**Enfin, le CESECC attire l'attention de la Collectivité de Corse** sur le manque de retours concrets relatifs à ses différentes auto-saisines remises à l'autorité territoriale et demande que soit mis en place un suivi de celles-ci par les services concernés avec, lorsque c'est le cas, un état des points pris en compte par les différents élus de l'Assemblée de Corse.

**Le CESECC prend acte du rapport d'activité 2022 de la Collectivité de Corse.**

**La Présidente,**



**Marie-Jeanne NICOLI**